|  |
| --- |
| **XperTime** est une société de Conseil et d’Ingénierie de Projets Industriels dans les domaines suivants : Stratégie d’Entreprise, Organisation et Développement, Qualité et Certification, Systèmes de Production, Gestion de Projets, Conseil en Santé/Sécurité et Formation. Ces conditions régissent donc les relations commerciales entre la S.A.S. **XperTime** et le **CLIENT.**  |
| **1- Champ d’application** Les conditions générales de vente et de fourniture de services s’appliquent, sans restriction et sans réserve, à l’ensemble des prestations proposées par **XperTime**. Sauf conditions particulières stipulées par écrit. Passer commande à **XperTime** vaut acceptation pleine et entière des conditions générales de vente « **CGV Conseil** » et des conditions particulières qui seraient portées sur nos offres. Annexées à ces dernières, elles prévaudront, le cas échéant sur les conditions propres du **Client**.**2- Exécution des prestations** **XperTime** s’engage à mener à bien toute prestation aux conditions qui sont portées sur le bon de commande signé par le **Client** et accepté par **XperTime.** Le **Client** s’engage à apporter tous éléments à **XperTime** utiles et nécessaires à l’exécution et au respect des délais de la prestation. Un cahier des charges « **CDC** » émis par le **Client** ou rédigé́ au préalable par **XperTime** est validé par les parties et sera annexé au contrat ou commande. **XperTime** assurera par tous moyens un reporting régulier de l’état d’avancement des prestations confiées. **XperTime** ne saurait être tenu pour responsable de dommages ou pertes financières résultant de retards ou d’inexécution de tout ou partie de la prestation du fait d’évènements ou clauses hors de son contrôle. Pour l’exécution de certaines prestations, **XperTime** se réserve le droit de faire appel à la sous-traitance. Ces tiers seront intégralement gérés par **XperTime.** **3- Délais et livraison** Toute mission qui serait assujettie à la fourniture par le **Client** de documents et informations nécessaires à la réalisation de la commande ne pourra faire l’objet d’une obligation de délais que dans le cas ou **XperTime** sera en possession de tous les éléments nécessaires. Tous les produits contractuels seront livrés directement au **Client** et en un seul exemplaire sur papier et au format informatique « **PDF** » **4- Obligations contractuelles** Les deux parties s’engagent à collaborer pour la bonne réussite du contrat. Le **Client** remettra toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la prestation et au respect des délais. **XperTime** s’engage à apporter ses meilleurs soins et mettre l’ensemble de ses moyens et compétences au service du contrat conformément aux règles de l’art. **5- Durée du contrat** Le contrat a une durée limitée dans le temps qui est clairement définie dans le bon de commande. Suivant le type de prestation le contrat pourra faire l’objet de « tacite reconduction » pour autant qu’elle ait été prévue ou fasse l’objet d’un avenant à la commande. **6- Conditions tarifaires** Les prestations seront facturées sur la base du tarif porté sur le devis et du bon de commande. Nous envisageons plusieurs types de facturation : Le forfait et la régie. Dans ce dernier cas les bases horaires et les forfaits journée ne tiennent pas compte des frais de déplacement et de vie qui seront facturés à l’identique. Lorsque le conseil travaille hors de bureaux, il intervient obligatoirement en tarif journée. Nos tarifs ne sauraient être maintenus plus d’un an et seront dans tous les cas révisés suivant l’évolution du cadre législatif. Les conditions remises avec une offre ne concernent que cette dernière. Les prix sont fermes et hors taxes en vigueur pour la durée émise sur l’offre. | **7- Conditions de règlement** 20 % Signature de commande et 80 % à la livraison/Fin de mission. Sur situation mensuelle pour toute prestation à réaliser sur plusieurs mois. Les règlements pourront s’effectuer par chèque ou virement sur le compte bancaire d’**XperTime**. Le **Client** s’engage à verser acompte et paiement conformément au devis et à la commande dans les délais prévus au contrat. Tout retard de paiement, conformément à la loi du 22 mars 2012, fera l’objet d’une indemnité forfaitaire de recouvrement due en supplément des pénalités. Ces sommes sont dues au lendemain de la date d’échéance portée sur la facture. Le taux de ces pénalités est de 3 fois le taux légal. **8- Confidentialité et code déontologique** **XperTime** s’engage à respecter la confidentialité des prestations réalisées et celle de ses **Clients**. **XperTime** demandera l’accord du **Client** avant de faire apparaitre son nom et sa raison sociale sur tout support publicitaire. **XperTime** se réserve le droit de refuser toute ou partie d’une prestation qui ne serait pas en accord avec son éthique professionnelle et son code de déontologie.**9- Propriété intellectuelle** Le **Client** de fait est propriétaire de tous les éléments faisant l’objet du contrat. Toutefois cette propriété ne pourra s’exercer qu’au terme du paiements des prestations. Tout moyen, outil, support, rédaction, apportés par **XperTime** restent sa propriété intellectuelle.**10- Responsabilité et limitations** L’ensemble des services proposés par **XperTime** est conforme à la règlementation et la législation en vigueur. Les prestations proposées, l’offre, les missions et services sont donc évolutives et **XperTime** ne saurait donc être tenu pour responsable en cas de variation. Pour son activité de Conseil, **XperTime** ne saurait être considéré comme responsable des dommages directs et indirects qui résulteraient d’une mise en œuvre partielle ou détournée de ses conseils et recommandations. Dans tous les cas les responsabilités sont limitées aux montant portés par notre assureur. Le **Client** par l’acceptation de nos conditions renonce à recours au-delà de ces montants.**11- Force majeure** **XperTime** ne pourra être tenu pour responsable dans l’accomplissement de sa mission de non-respect de délais pour cause de cas fortuit, cas de force majeure, faits imputables à un tiers et empêchant **XperTime** de remplir ses obligations. **12- Juridiction/Tribunal**L’exécution des présentes conditions générales entre le Client et **XperTime** relevé du droit français. La résolution amiable sera une priorité dans le règlement des litiges qui opposeraient les parties. A défaut, le Tribunal de Commerce de Toulouse est seul compétant pour la résolution de tout litige relatif à l’interprétation et à l’exécution du contrat. **Fait le :** **A :** Signature du Client :  |